

Réunion du Conseil Municipal du 4 juin 2015

Le quatre du mois de juin deux mil quinze à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de son maire, Christophe GUILLARME, celui-ci certifie que la convocation des membres en exercice était de 15.

Membres présents : Christophe GUILLARME, maire, Michel GRAND, Bernard NAULIN, Mireille PALMIER, Nathalie BLANCHARD adjoints, Jean-Jacques COGNARD, Fabienne ETAIX, Fabien MARTINON, Dominique DUBOIS, Maurice ROCLE, Mireille LAURENDON

Excusés : Joëlle BAYARD donne pouvoir à Nathalie BLANCHARD, Véronique PONTON donne pouvoir à Mireille PALMIER, Edouard PONCET, Pierre DENIS

Secrétaire de séance : Bernard NAULIN

Lecture est faite du procès verbal de la dernière réunion.

Le compte rendu est approuvé.

PROJET ECOLE-CANTINE – Délibération 1506001

Après présentation du dossier de consultation des entreprises préparé par l'architecte dont l'estimation globale s'élève à 386 000 € HT, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à lancer l'appel d'offres sous forme d'une procédure adaptée.

INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE - Délibération 1506002

Monsieur le Maire propose l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école. La surface disponible serait d'environ 110 m², pour un montant de 26 500 € HT financé par le SIEL. Cet équipement permettrait de sensibiliser les citoyens et les enfants en particulier à l'utilisation de l'énergie renouvelable. Il est possible de transférer la compétence énergies renouvelables au SIEL qui installera et exploitera ces panneaux pendant 20 ans, ensuite l'exploitation reviendra à la commune.

Où cet exposé, le conseil municipal valide à l'unanimité, l'installation de panneaux photovoltaïques et autorise Monsieur le Maire à signer la convention transférant la compétence aux SIEL.

PLAN DE FORMATION 2015-2017 – Délibération 1506003

Depuis la loi de 2007, les collectivités doivent proposer aux agents un plan de formation. Le Centre de gestion propose un plan inter-collectivités pour 2 ans. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce plan de formation.

TARIF TICKETS CANTINE – Délibération 1506004 :

La société CORALYS augmente le prix du repas servi à la cantine qui sera de 4.57 € TTC au 1^{er} septembre 2015.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix du ticket à 3 €, soit 2 centimes d'augmentation à la charge des familles. La part de la mairie reste inchangée soit 1.12 € et la part de l'Association des Parents d'élèves augmente de 5 centimes soit 0.45 €.

Il faut savoir que depuis 2006, le prix du repas a augmenté de 0.80 €, le prix du ticket payé par les familles est passé de 2.80 en 2006 à 2.98 en 2014, soit 18 centimes d'augmentation. L'APE a pris en charge 0.30 € par ticket de 2006 à 2012 puis 0.40 € depuis 2013.

Les augmentations ont donc été absorbées principalement par le budget communal.

Le conseil, à l'unanimité, valide le prix du ticket enfant à 3€ à compter du 1^{er} août 2015, soit 30 € le carnet.

Le prix du ticket adulte sera de 4.57 € au 1^{er} août 2015, soit 45.70 € le carnet.

TARIFS TICKETS GARDERIE – Délibération 1506005 :

Actuellement les prix des tickets de la garderie sont les suivants :

- 0.70 € le matin de 7h30 à 8h30
- 1 € le soir de 16h30 à 18h30

Monsieur le Maire propose d'uniformiser les prix et de fixer 1 € de l'heure (toute heure entamée sera due).

Le conseil, à l'unanimité accepte de fixer le prix du ticket à 1 € de l'heure (matin ou soir).

Le système des tickets vendus par carnet de 10 sera maintenu. Il faudra présenter un ticket par heure de garderie.

TARIF REDEVANCE ASSAINISSEMENT – Délibération 1506006 :

Monsieur le maire propose de modifier le tarif assainissement afin de couvrir de nouveaux frais de fonctionnement. En effet, la convention du 25 novembre 2014, valide la participation financière de Civens

à l'épuration des effluents pour les habitations du bas de la commune reliées à la station de Feurs. A partir de 2015, 15 360 € annuels seront versés à Feurs.

Il est proposé de fixer des tranches de consommation qui seraient les suivantes :

- De 0 à 300 M3 : 0.41 € (tarif inchangé)
- De 301 à 500 M3 : 0.95 €
- Plus de 500 M3 : 1.24 €

La base forfaitaire annuelle reste à 30 €

Le taux de remise en état des réseaux reste à 0.19 €.

Le conseil valide à l'unanimité ces nouveaux tarifs.

QUESTONS DIVERSES :

- **FPIC- Délibération 1506007 :**

Michel GRAND rappelle le fonctionnement du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales qui consiste à prélever une fraction des ressources de certaines intercommunalités et communes pour les reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Par délibération, le conseil communautaire a décidé d'opter pour la répartition dérogatoire libre, c'est-à-dire la prise en charge de cette contribution par la communauté de communes pour un montant de 369 806 €.

Le conseil, à l'unanimité, opte pour la répartition dérogatoire libre.

- **Bacs tri sélectif :** Le résultat de l'appel d'offres pour la fourniture de conteneurs avec couvercle jaune lancé par la CCFF est en cours d'analyse. Ces bacs seront disponibles à l'automne, le mode de distribution sera défini à ce moment-là.

- **MJC Feurs :** Depuis plusieurs années, la MJC de Feurs demande à passer Intercommunale et surtout à percevoir des financements supplémentaires, notamment pour un poste d'animateur : il lui faudra d'ici 2 ans un budget plus important de l'ordre de 30 à 35 000€. Sur 1198 adhérents, 430 sont de Feurs, 378 habitants des autres communes de la CCFF et 390 dans les communes extérieures à la CCFF. La ville de Feurs ne souhaite pas financer plus, considérant qu'elle finance déjà pour des adhérents qui ne sont pas ses administrés. Une étude a été demandée à Sémaphores dans le cadre du travail de mutualisations : le coût de la MJC (bâtiments, actions financés actuellement par la ville, école de musique) et actuellement de 395 000€ annuel. Ce coût serait déduit de l'ACTP de Feurs. Affaire à suivre...

- **Hôpital de Feurs :** Un communiqué du Maire de Feurs ainsi que du Docteur Mondésert, conseiller municipal est distribué à chacun.

- **PUP – Délibération 1506008 :** Monsieur NAULIN explique qu'un projet de permis d'aménager a été déposé par la Société COLIBRI.

Il est proposé de mettre à la charge du promoteur l'extension des réseaux réalisés par la commune, d'une valeur de 21 722.24 € HT par le biais d'un projet urbain partenarial (PUP). Une convention sera signée entre la société COLIBRI d'une durée de 18 mois et la mairie qui s'engage à réaliser les travaux pendant ce délai. Le PUP exonère les déposataires de permis de construire de taxe d'aménagement sur les terrains concernés pour une durée égale à celle du PUP.

Le conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de projet urbain partenarial avec la société COLIBRI.

- **Fleurissement :** Le jury régional pour l'obtention de la 1^{ère} fleur passera le 1^{er} juillet à 14 heures.

- **CCAS :** Remerciements d'une civenoise suite à une aide accordée par le CCAS

- **Baby basket :** Prêt temporaire de la salle de sport le samedi matin – horaires à définir

TOUR DE TABLE :

- Vin d'honneur offert par la municipalité pour la fête des classes en 5
- Demande de mise en place d'un stop à la sortie des lotissements du Parc de la Chênaie et Bleuets : un courrier sera fait aux présidents des conseils syndicaux
- Travaux de voirie : le bicouche sera réalisé après le 15 juin – Une partie de l'allée piétonne rue du champ de courses qui passera en bordure de Bricomarché sera prise en charge par le groupe Intermarché dans le cadre de leur nouvelle construction. L'économie permettra de nettoyer des fossés rue du Noyer.
- Rappel de dates : le 5 septembre concours de pétanque des élus – 2 doublettes inscrites, le 16 septembre Don du Sang

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h